

Paris Habitat adapte la régularisation des charges : une mesure pour le pouvoir d'achat

Depuis le début de la crise, Paris Habitat se mobilise en lien avec la ville de Paris, pour assurer la continuité et la qualité du service ainsi qu'accompagner les locataires les plus fragiles.

Chaque jour, nos équipes assurent la gestion quotidienne du patrimoine et poursuivent notre mission sociale et de solidarité en apportant des réponses concrètes aux situations individuelles. Un partenariat avec la Protection Civile a notamment été signé afin d'accompagner les locataires âgés et fragiles, en lien avec les équipes de Paris Habitat. Dans ce cadre, ce sont plus de 30,000 appels qui ont été passés auprès de ces locataires.

Soutenir financièrement les locataires

C'est avec attention, responsabilité et en tant qu'acteur social engagé que nous accompagnons nos locataires, fragilisés par les conséquences économiques de la crise sanitaire que nous traversons.

Cet accompagnement s'illustre notamment par la mise en place de mesures de soutien financier. Ainsi, Paris Habitat anticipe dès à présent la prochaine régularisation des charges qui a habituellement lieu au mois de juin. Cette année, nous procéderons en deux temps pour aider au mieux les locataires selon leur situation.

S'il est débiteur, le locataire se verra reporter son rappel de charges

sur l'avis d'échéance du 1^{er} juillet, tout en bénéficiant des aides mises en place par l'Office pour en faciliter le règlement. Ce report va également permettre de travailler individuellement sur les situations et étudier les meilleures solutions de reports et d'étalements.

- Les locataires peuvent bénéficier des aides mises en place par Paris Habitat. Les équipes de proximité pourront proposer par exemple la mise en place d'échéancier, un dispositif existant mais qui ne démarrera cette année qu'en juillet 2020. **21 671** locataires sont concernés par ce rappel de charge, correspondant à un montant total de **2,6 M€**.

S'il est créateur, le locataire à jour de ses loyers bénéficiera d'une anticipation du remboursement de son solde de charges.

Il viendra en déduction de l'avis d'échéance du 1^{er} mai 2020 au lieu du 1^{er} juin.

- **55 918** locataires bénéficieront d'un remboursement anticipé de charges d'un montant total de **10M€**.



Contact presse,
Deslandes Sébastien
06 72 98 87 12
sebastien.deslandes@parishabitat.fr

Le nombre de personnes concernées et les montants indiqués portent à ce jour sur les 2/3 du patrimoine de Paris Habitat.

« Cette mesure d'accompagnement social s'inscrit dans une mobilisation plus large sur le terrain des équipes de Paris Habitat. C'est une action solidaire en faveur du pouvoir d'achat de nos locataires »

Roger Madec, Président de Paris Habitat.